

## Retour des réactifs usagés HACH vers REMONDIS

*\* en accord avec la réglementation européenne en vigueur*

Afin de répondre au mieux à la **réglementation européenne en vigueur** et afin que nos clients producteurs de ces déchets puissent bénéficier du recyclage gratuit mis en place depuis plusieurs années sur la station HACH de Düsseldorf, nous vous proposons un **circuit de rapatriement en conformité avec les différentes instances**, via le **site de regroupement REMONDIS\*** basé à Amblainville (60).

De cette plate-forme de stockage qui centralise vos colis, HACH se charge du rapatriement de ces derniers vers la **station de recyclage HACH agréée ISO 9001** (Enregistrement sous le N° 01 1004412).

A cette occasion, nous vous rappelons que HACH est le seul fabricant européen Capable de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de fabrication en matériel et réactifs et à posséder son propre centre de recyclage accrédité suivant le N°BVSE 10-297.



## Règles de base à respecter

*L'utilisateur, producteur de déchet, est responsable de ses produits jusqu'à leur bonne élimination.*

A ce titre, il doit respecter les règles établies par la société HACH, en lien avec les organismes officiels français et allemands afin que nous puissions assurer au mieux ce service qui vous est offert.

*Tout envoi par un utilisateur de réactifs usagés autres que ceux cités à travers ce document fera l'objet d'un retour systématique aux frais de ce dernier.*

*REMONDIS est en mesure de réceptionner vos colis tous les jours de la semaine.*

## Le type de transporteur

Vous devrez faire le choix d'un **transporteur habilité à la collecte des déchets simples**. Tous les réactifs usagés indiqués (voir instructions) peuvent être renvoyés suivant les directives réduites des «**quantités limitées**» (LQ pour Limited Quantities).

Aucun papier d'acheminement selon droit des marchandises dangereuses n'est nécessaire et ceci pour n'importe quelle quantité retournée.

Par contre, le Bordereau de suivi de déchet (dit BSD) doit être dûment complété dans les cases concernées du premier feuillet par le producteur selon les consignes indiquées en annexe.

**Il est impératif de l'apposer à l'extérieur des cartons lors du retour de marchandise afin de le rendre accessible et au transporteur et à la plateforme de stockage.**

Pour rappel, en cas de non-respect de cette consigne, le producteur est passible d'une amende de 750 euros par carton dans le cadre du contrôle du transporteur durant l'acheminement.

Tous les transporteurs ne sont pas habilités au transport de déchets simples. Nous vous donnons quelques exemples possibles de ceux qui sont le plus sollicités par les utilisateurs et répondant à ce type de gestion de marchandises :

**DHL, TNT, Weber, XPO Logistics, PREVOTE,...**

### **Remarque sur le transport et la sous-traitance**

*Certains transporteurs peuvent travailler en sous-traitance sur une partie du trajet lors du rapatriement, sans assurance que le dit sous-traitant soit lui-même habilité pour la prise en charge de déchets simples. Il est préférable de s'en assurer au préalable.*

- Les frais de transport des produits jusqu'à la société **REMONDIS** seront à votre charge.
- ✓ Notre prestation gratuite concerne le stockage et le regroupement chez **REMONDIS**, ainsi que l'acheminement et le retraitement sur le centre agréé **HACH** de Düsseldorf.

### **L'organisation des cartons**

Dans le cadre du retour des colis, les points suivants doivent être considérés :

- ✓ **Le retour des réactifs utilisés doit se dérouler dans son emballage d'origine fermé**  
(Boîtes pliantes cartonnées)
- ✓ **Rapatriement des boîtes CHEMKEYS®**  
*Concernant le rapatriement spécifique de boîtes CHEMKEYS®, aucune limitation en nombre de boîtes n'est demandée par carton. Le format plastique en polystyrène de ce support chimique le relie à la collecte de déchet plastique neutre. Dans un souci d'ordre pratique, ces kits pourront être associés au groupe 1 mais présentés dans un carton séparé faisant avec le repère écrit « Chemkey ».*

*Nous vous rappelons que les cartons utilisés par HACH pour expédition de vos réactifs répondent parfaitement aux directives européennes avec estampillage LQ. Pensez à les conserver pour vos retours de réactifs usagés !*

- Les Kits de **groupe 1** doivent être emballés dans des cartons spécifiques
- Le carton d'expédition (UN) doit être intact et homogène
- Utilisez le matériel de rembourrage (par ex. : bull pack)
- Fermez soigneusement le carton avec du ruban adhésif
- Le **losange LQ** téléchargeable sur notre site [www.hach.com](http://www.hach.com) > **documents à télécharger** doit être apposé de manière à être facilement repérable sur le carton.



- Il convient de masquer l'éventuel pictogramme de dangerosité (dans le cas de réutilisation d'un carton de livraison de réactifs).
- Le **Bordereau de suivi des déchets + le formulaire retour des réactifs utilisés par le client** seront intégrés dans une pochette externe et apposés sur le carton. Ces documents seront ainsi facilement accessibles pour le transporteur et REMONDIS qui devront les compléter, mais également en cas de contrôle lors du transport. Dans le cas d'un ensemble de plusieurs cartons rendus solidaires (filmés sur une palette par exemple) un seul BSD est suffisant pour l'ensemble du lot envoyé.

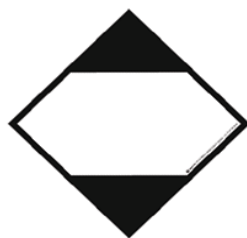
Chaque carton d'expédition doit contenir un nombre limité de boîtes de réactifs.  
Le nombre de cartons d'expédition par acheminement n'est cependant pas limité.

Groupe	Désignation du groupe	Réactifs admis pour le retour	Poids brut maximal par colis
<b>Groupe 1</b> A1	Tests en cuve LCK / LCI / APC et Tests à pipeter	LCAXxx, LCKxxx, LCIxxx GCAxxx, APC xxx LCWxxx (sauf LCW8xx)	max. 25 kg (ca. 40 kits sauf APC, 10 Kits)
<b>Groupe 1</b> A2	Tests en Tube (Test'N Tube)	2125851, 2125951, 2345852, 2345952, 2415851, 2415951, 2604545, 2604945, 2605345, 2606945, 2608345, 2623451, 2672245, 2714100, 2742545, 2742645, 2742745, 2760345, 2760445, 2767245, 2767345, 2815945	max. 25 kg (ca. 40 Tests)
<b>Groupe 2</b> B	Tests en cuve LCK (contenant du cyanure)	LCK306, LCK308, LCK360, LCW032	max. 25 kg (ca. 40 Tests)

Groupe	Désignation du groupe	Références HACH Chemkeys	Poids moyen par boîte
<b>Groupe 1</b>	Tests Chemkeys	8636100 / 8636200 / 8636300 / 8636400 / 9429000 / 9429100 / 8636500 / 8636600 / 8636000	0,140Kg

***Les cartons d'expédition pour les Chemkeys<sup>®</sup> doivent faire apparaître les indications suivantes :***

- *Adresse de l'expéditeur et du destinataire*
- *Indication du groupe (1 ou 2)*



*HACH et REMONDIS ne pourront prendre en charge vos produits sans le respect de ces consignes.*

***Le type de documents à utiliser***

Le **document officiel CERFA** dit BSD (bordereau de suivi des déchets) correspond aujourd'hui à un document présenté sous la forme de **2 feuillets**.

*Témoin des différentes étapes de rapatriement, Il est obligatoire dans le cadre de la procédure et sera le seul à faire foi lors d'un contrôle durant le transport.*

*Dans le cadre du rapatriement en « LQ », seul le premier feuillet sera à compléter par vos soins.*

REMONDIS validera sa rubrique à réception de la marchandise pour stockage. HACH aura à charge de retourner systématiquement par fax le double du BSD validant la prise en charge et le recyclage final à votre attention.

Il est donc important de compléter correctement ce dernier avec vos coordonnées complètes avant de l'accoler sur l'emballage extérieur dans une pochette plastique transparente.

HACH France recevra parallèlement un exemplaire de ce même document complété et pourra vous le transmettre également si nécessaire.

Contactez pour cela le Service clients HACH au : 01.69.67.34.96

***Important : le retour par fax implique l'identification claire du contact expéditeur ainsi que son N° de fax.***

### *Produit chimique ou déchet simple ?*

Les contrôles sont aujourd'hui largement renforcés. Le **ministère de l'écologie et du développement durable** est à présent directement en charge de ces contrôles.

L'utilisation de produits chimiques et leur élimination sur l'hexagone devient un sujet toujours plus sensible.

HACH est actuellement le seul fournisseur en Europe à pouvoir proposer un mode de rapatriement aussi **simple** que **peu onéreux**, dans un **esprit de transparence total** et en adéquation parfaite avec **l'accréditation ISO 9001 et ISO 14001** que beaucoup de nos clients possèdent ou souhaitent obtenir.

Le retour sous format LQ est basé sur le principe suivant lequel le réactif chimique de base est dégradé par réaction et dilution.

Il est considéré comme déchet simple uniquement s'il est replacé en emballage d'origine.

### **UN3316 = LQ ?**

Petite explication sur ce point car certains d'entre vous ont pu être déroutés sur le fait que nos kits puissent être retournés en LQ tout en étant classés en UN3316.

En effet, L'ADR montre en ce qui concerne la codification UN3316 dans le chapitre 3.2 « Liste des marchandises dangereuses » que le LQ doit être égal à « 0 ».

Ce point tend à signifier que des produits classés sous cette forme ne peuvent être réexpédiés en quantités limitées.

Cependant, **la disposition spéciale 251 (ADR)** le permet.

Cette disposition 251 indique clairement dans son dernier chapitre que si les composants individuels de chaque kit remplissent les exigences liées au LQ, alors les kits complets correspondants peuvent être classés en et expédiés comme LQ.

L'ensemble des kits proposés par HACH auprès de nos clients sont en conformité avec cette norme.